

## **Contrat de participation au dispositif**

### **« Argent de poche » pour le mineur :**

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des missions qui vous sont confiées au cours des vacances d'avril / vacances d'été / vacances d'octobre pour l'année 2025.

#### Concernant votre participation :

▶ Vous vous engagez à être présent lors des réunions d'information où vous serez invités à transmettre vos disponibilités.

#### Concernant votre présence :

- ▶ Être à l'heure au point de rendez-vous.
- ▶ Être présent sur la totalité du temps d'activité (3 heures).
- ▶ En cas d'absence, prévenir 48h à l'avance. Si vous êtes malade, vous présenterez un certificat médical.

#### Concernant la réalisation des chantiers :

- ▶ Prévoir une tenue adaptée selon la nature de la mission attribuée.
- ▶ Respecter les consignes transmises par l'encadrant.

#### Concernant le comportement à adopter pendant les chantiers :

- ▶ Respecter les personnes et l'environnement.
- ▶ Respecter le matériel confié.

#### Indemnisation de la mission

▶ le versement de l'indemnité est prévu environ 1 mois après la réalisation du chantier.

#### Le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus entraîne :

- ▶ L'exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".
- ▶ La non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par l'encadrant.

*Vous attestez avoir pris connaissance du présent contrat et vous vous engagez à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.*

Fait à ..... en deux exemplaires le ...../...../.....

Signature de l'organisateur :

Signature du participant :  
(Précédée de la mention "Lu et approuvé")